

LA FRANCE RÉPUBLICAINE

JOURNAL QUOTIDIEN

Directeur politique et rédacteur en chef: M. Eugène VÉRON

RÉDACTION ET ADMINISTRATION
A LYON
5, place des Cordeliers, 3

POUR LES ANNONCES, RECLAMES ET FAITS DIVERS
S'adresser à l'Administration.



ABONNEMENTS

PRIX	3 mois 6 mois 1 an
pour Lyon	10 fr. 20 fr. 40 fr.
— le dépt du Rhône	11 22 44
Hors du département.	13 25 50
Étranger.	Le port en sus.

AVIS. — L'Administration de la France Républicaine a l'honneur de rappeler que les abonnements partent à dater du 1^{er} et du 15 de chaque mois.

Elle invite donc les personnes qui veulent s'abonner à dater du 1^{er} novembre, à faire parvenir leur demande le plus tôt possible, afin d'éviter tout retard dans l'envoi du journal.

Les demandes d'abonnement non accompagnées d'un mandat sur la poste sont considérées comme non avenue.

Nous rappelons à nos lecteurs qu'à partir de l'ouverture de la Chambre, la France républicaine publiera chaque jour, dans l'édition du matin, sous le titre: **Echos parlementaires**, une correspondance qui donnera le résumé et la physionomie des débats de la veille.

L'auteur, notre ami M. Ch. Quentin est comme on le sait, un des courriéristes de la Chambre les plus justement appréciés de la presse parisienne.

Le 3 ou le 4 novembre nous commencerons la publication d'un roman du plus vif intérêt, intitulé:

LE DERNIER CRIMINEL

PAR

M. Octave FÉRÉ et Eugène MORET

Ceux de nos lecteurs qui connaissent le *Ducteur vampire* et le *Juge médecin* n'ont pas besoin que nous fassions l'éloge de M. Octave Féré.

Il nous suffira de leur dire que ce nouveau roman, dont le vrai titre devrait être: *Les Remords*, joint à l'attrait des peintures morales les plus poignantes et des péripéties les plus pathétiques et des surprises les plus saisissantes. Les situations se succèdent et se transforment avec rapidité, et l'intérêt ne languit pas un seul instant, sans jamais imposer aucun sacrifice à la logique et à la vraisemblance. Tout découle naturellement et en quelque sorte fatalement de la donnée première, pour aboutir au dénouement le plus imprévu et le plus épouvantable.

A dater du 1^{er} novembre, le journal la France Républicaine sera imprimé en caractères neufs.

Lyon, 28 Octobre 1872

Nous avons posé en principe — principe de droit commun inscrit dans nos lois — que le mandataire ne pouvait jamais, de sa propre autorité, modifier ni dans ses termes ni dans ses clauses, ni dans la forme ni dans le fond, le contrat qui le lie au mandant; nous en avons tiré cette conséquence rationnelle que l'élaboration d'une nouvelle loi électorale restait en dehors de la compétence de l'Assemblée élue le 8 février.

Nous avons indiqué en quelques mots quelle serait l'ornière d'un attentat dirigé contre le suffrage universel, nous en avons fait pressentir les suites funestes, et nous avons enfin conclu en émettant un doute sur la possibilité pour la droite, si elle n'est qu'elle soit, si hostile à la démocra-

tie que nous la sachions, de mettre à exécution les projets qu'elle nourrit.

Cependant, comme nous vivons en un temps où tout arrive, comme, d'autre part, il est toujours prudent de mettre l'opinion publique en garde contre toute espèce de danger, si éloigné, si problématique qu'on le suppose, il nous paraît utile de faire connaître les modifications principales que la majorité serait heureuse de pouvoir apporter au régime électoral en vigueur. Les voici:

Suppression du droit de vote avant l'âge de vingt-cinq ans;

Nécessité, pour l'exercice du droit électoral, d'un domicile de un, deux ou trois ans. On n'est pas fixé encore sur le temps, mais on est parfaitement décidé à ne pas se contenter des six mois de domicile exigés par la loi actuelle;

Remplacement du scrutin de liste par le scrutin de circonscription électorale, chaque électeur n'ayant qu'un député à élire.

Nous tenons le vote au scrutin de liste pour un système détestable. Avec lui, le pavillon couvre la marchandise, et il suffit d'un nom connu, sympathique, placé en tête d'une liste, pour faire accepter des électeurs toute une kyrielle de nullités qui ne seraient jamais sorties du néant si elles avaient dû affronter seules le verdict de leurs concitoyens. C'est ainsi que, au 8 février, M. Thiers nommé dans 26 départements, a fait entrer à l'Assemblée, où ils le combattent aujourd'hui, nombre des hobereaux et des sacristains qui ornent les bords de la droite.

Il y a donc là une réforme à faire; nous ne le contestons pas, nous contestons simplement à la Chambre le droit d'y procéder.

En ce qui concerne les conditions de domicile, c'est autre chose. Nous comprenons que pour nommer des représentants aux assemblées municipales ou départementales, lesquelles ont à traiter d'intérêts purement locaux, on exige des électeurs la preuve qu'eux-mêmes sont directement intéressés à la bonne gestion des affaires de la ville ou du département. Mais lorsqu'il s'agit d'élections à une Constituante ou à une Assemblée législative, ces conditions, ces garanties n'ont plus de raison d'être.

Tout citoyen français paie l'impôt sous une forme ou sous une autre; tout citoyen français est appelé à servir, à défendre son pays; tout citoyen français est soumis aux lois: il a donc un droit évident à participer à l'élection des hommes qui seront chargés de voter l'impôt, de diriger notre politique extérieure, de faire des lois. S'il exerce une profession qui l'empêche d'avoir jamais une résidence fixe, il n'en fait pas moins partie de cette société française qui, à un moment donné, exige de lui des sacrifices de toute nature. Ayant sa part de charges publiques, il doit également avoir sa part d'implication, d'action dans le gouvernement de la chose publique.

Cela est de toute évidence, de toute justice. En voulant exclure du scrutin ceux qu'elle appelle dédaigneusement les *nomades*, la majorité commettrait donc une injustice flagrante. Quant au but qu'elle poursuit, est-il besoin de l'indiquer?

La modification à apporter aux conditions d'âge constituerait une injustice plus criante encore peut-être, et créerait, au point de vue de l'ordre bien entendu, un danger des plus sérieux.

Nous sommes heureux d'en trouver la critique à la fois forte et raisonnée dans une publication dont nous avons signalé déjà l'origine et le caractère. Voici comment l'auteur de *Vingt mois de présidence* s'exprime sur ce sujet:

« Tout d'abord l'impression qui saisit à la vue de ce retranchement excessif mettant hors la loi un million d'électeurs, c'est que cette réforme n'a pas pour résultat l'organisation du suffrage, mais son annulation, la pire des mesures! Et cette annulation, sur qui la fait-on porter? Sur la portion la plus vivante, la plus impressionnable du suffrage universel. De plus, cette annulation imprudente, dangereuse, dans quelles conditions ne l'opère-t-on pas? Remarquons, en effet, qu'en portant à vingt-cinq

ans l'âge de l'électeur, on enlève par la rétroactivité de la loi le droit de suffrage à des électeurs qui l'ont déjà exercé. C'est une armée de mécontents que l'on organise; c'est une nouvelle loi du 31 mai que l'on suspend, comme une menace, sur le pays!

Et dans cette armée d'électeurs irrités, quels soldats! D'un trait de plume, toute la jeunesse de nos écoles se trouve privée du droit de suffrage qu'on laissera aux ignorants des campagnes! Comment justifier une aussi criante injustice?

Quant à cette critique qui consiste à reprocher précisément à ces électeurs leur jeunesse, elle est devant la raison, devant l'expérience et devant l'histoire sans portée et sans valeur. Pût-ils vingt-deux ans en avoir au Parlement d'Angleterre et prenait en main les affaires de son pays. En Amérique, tout élève qui sort à quinze ans de l'école primaire, connaît à fond la Constitution de la grande République. A vingt ans il sait se rendre compte du poids de son vote. La jeunesse de notre pays si intelligente ne peut-elle pas marcher l'égal de la jeunesse américaine?

Allons plus loin. Ce ne sont pas encore là les considérations les plus graves. Il est un argument devant lequel tombe à plat la politique qui demande le vote à vingt-cinq ans. Le Code fixe à vingt ans l'âge de la majorité civile. L'âge où vous introduisez l'homme dans le sanctuaire de la famille pour y exercer les droits les plus sacrés ne suffit-il pas pour fixer également l'âge du droit politique? Le dilemme s'impose forcément à l'esprit: ou portez l'âge des deux majorités à vingt-cinq ans, ou maintenez-le à vingt ans. La raison ne sort pas d'un pareil vote?

Une dernière considération, et c'est celle qui se répandra comme une traînée de poudre le jour où l'on discutera le projet devant la Chambre. Le service militaire, aujourd'hui obligatoire pour tous, appelle sous les drapeaux tous les jeunes gens de vingt ans. Quel est celui de ces jeunes soldats qui revient l'heure de la revanche, qui ne dira pas en portant son fusil: « On m'appelle pour servir, on ne m'appelle plus pour voter! Le droit de suffrage n'est-il pas la compensation du devoir de verser son sang? Qui voudrait affronter les conséquences d'un pareil vote?

En résumé, cette réforme n'est, en aucune manière, une question d'organisation, mais une question d'élimination injuste, violente, impolitique et pleine de périls. Il ne faut pas mutiler le suffrage universel, il faut l'améliorer. Ne confondons jamais la mutilation du droit de suffrage avec son amélioration. La cité antique, avec l'esclavage, pouvait se contenter d'un petit nombre de citoyens. Le droit moderne ne connaît pas d'illotes.

Si les lignes qui précèdent n'ont pas été écrites à la présidence, elles y ont été écrites, à la présidence, elles y ont été approuvées; nous félicitons le gouvernement de protester d'avance en aussi excellents termes contre le plus odieux des attentats.

Nous nous félicitons aussi de lui voir prendre cette attitude, car nous sommes très-sincèrement ennemis de toute violence; or, nous ne saurions trop le répéter, le jour où l'Assemblée supprimerait le droit de vote pour les jeunes gens de 20 à 25 ans, elle proclamerait du même coup pour eux le droit à l'insurrection.

A. BALLUE.

NOUVELLES POLITIQUES

On lit dans le *Journal officiel*:

« Le journal *l'Indépendance belge* a cru, dans son numéro du 25 de ce mois, devoir entretenir ses lecteurs d'une conversation qui aurait eu lieu à La Fère, dans une réunion intime, chez un officier supérieur de la garnison, et dans laquelle un autre officier supérieur, attaché à l'état-major du ministre de la guerre, aurait exposé certaines idées politiques et fait intervenir, à cette occasion, la personnalité du ministre.

« Ce journal ajoute que les témoins de cette conversation sont, lui assure-t-on, prêts à en garantir l'authenticité.

« Dans l'intérêt de la vérité, on croit devoir faire connaître que, loin de garantir l'authenticité de ce récit, tous les témoins mis en cause viennent unanimement et spontanément de protester contre les allégations contenues dans l'article précité.

« L'officier désigné par le *Journal officiel* est le lieutenant-colonel Favre. Comme on le sait, il aurait déclaré, à un déjeuner donné par le colonel du 17^e d'artillerie, que M. le ministre de la guerre considérait la situation actuelle comme des plus provisoires, et qu'il est disposé à permettre aux officiers toutes démarches auprès des divers prétendants, autant qu'à sévir contre ceux qui prendraient part aux manifestations républicaines.

« Les témoins intéressés, c'est-à-dire les officiers de La Fère, protestent contre le récit

traversions ce pays, elle a été prise tout à coup des douleurs de l'enfantement, et elle est accouchée dans une auberge, à plusieurs lieues d'ici. Or, nous ne pouvons retarder notre voyage; d'autre part, il serait dangereux d'exposer ce marmot aux fatigues du chemin. C'est pourquoi, monsieur le curé, je vous prie de vouloir bien m'indiquer, parmi les habitants de ce hameau, quelque bonne femme disposée à nourrir le petit jusqu'à notre retour, c'est-à-dire pendant un mois ou six semaines.

Le bon abbé s'empressa non seulement de fournir à Landry le renseignement demandé, mais encore de le conduire chez une fraîche et robuste paysanne qui allaitait un enfant né depuis peu.

Elle accueillit ce deuxième nourrisson comme un bienfait de la Providence, et le nourrisson de son côté prouva, par l'avidité avec laquelle il prit le sein, que la nourrice était de son goût.

Les choses ainsi réglées, Landry remercia le prêtre, récompensa richement la paysanne, remonta en selle et revint, bride abattue, au château de Saint-Amand.

Il y trouva tout le monde au désespoir par suite du décès de la comtesse. Quant à l'enfant disparu, on ne pensait plus à lui. M. de Thun ayant annoncé qu'il était mort quelques minutes après sa naissance et que Landry s'était chargé de transporter son corps au château de Fresnoy, dont la chapelle contenait les sépultures de la famille.

Au reste, le comte Philippe était en proie au plus violent chagrin, et lorsque Landry vint lui rendre compte de ses actes, il l'interrompit au premier mot, déclarant qu'il ne voulait plus entendre parler du malheureux être qui déjà lui coûtait si cher.

L'écuyer se tint pour dit. Devenu l'unique protecteur du jeune abandonné, il se tourna vers son père et se hâta de composer son vœu convenable. Enfin, une occasion se pré-

sentait qui le tira de peine et qui décida de tout son avenir.

C'était un mois après la nuit fatale. Landry venait de porter, en France, un message à l'un des amis de son maître. Au retour de cette mission, le mauvais temps l'avait surpris sur une route du Soissonnais; il était entré dans une hôtellerie de village et il y était resté après de la fenêtre en regardant distraitemment tomber la pluie, lorsqu'il remarqua au loin, sur une hauteur, une espèce de construction féodale, toute noire et flanquée de deux moitiés de tourelles.

Plût au ciel que ce que par curiosité, il demanda ce que c'était que cette ruine et pourquoi on ne la jetait pas à terre, puis qu'il le monaquit de s'érouler au plus prochain coup de vent.

L'hôte lui répondit que cette ruine était habitée; que son propriétaire se nommait le comte de Morlac; qu'il était noble comme le Job, et qu'il ne faisait point abattre sa bicoque pour la raison qu'il ne saurait ensuite où aller coucher.

Ce fut pour Landry un trait de lumière. Il acheta de déjeûner, paya sa dépense et, par des sentiers détournés, il gagna le vieux castel.

Un pont-levis disloqué, gisant par-dessus un fossé plein de pierres, le mena droit à une cour dont l'herbe viciée atteignait des proportions désastreuses.

Au milieu de cette cour se tenait debout, tête nue sous la pluie, un homme aux vêtements rapiécés, aux yeux mornes, aux joues haives. Il paraissait plongé dans une prostration absolue. Malgré ses haillons, malgré sa maigreur et sa pénurie, il avait si grand air que l'écuyer n'hésita point à voir en lui M. de Morlac.

Celui-ci, au bruit des pas d'un étranger, releva la tête et se hâta de composer son visage; mais, en dépit de ses efforts, ses traits

gardèrent leur expression désespérée et la trace de larmes récentes.

Saisi d'un respect réel, Landry s'approcha, le chapeau à la main, et sollicita du comte l'honneur d'un entretien particulier.

M. de Morlac sembla d'abord étonné de ce qu'il existait encore au monde quelqu'un ayant affaire avec un être aussi misérable que lui. Il examina fixement l'écuyer; puis, une faible rougeur colora son teint flétri, et il répliqua au visiteur que si la pluie ne l'empêchait point par trop, il lui serait obligé de parler en cet endroit même, où, du reste, on ne courait aucun risque d'être entendu.

Landry devina ce que cela signifiait. Le gentilhomme avait la pudeur de sa misère et ne se souciait pas de l'étaler aux regards d'autrui.

Alors, avec des ménagements infinis, — car il comprenait à quel caractère susceptible il allait se heurter, l'écuyer exposa sa démarche.

Comment, en quels termes, il osa proposer au comte de recevoir chez lui un enfant inconnu, de le faire passer pour son propre fils et de l'élever comme tel; c'est ce que l'écuyer, cours de sa harangue, et une fois, durant le moment éconduite, s'attendit à être brutalement repoussé; tant les bruyelles de M. de Morlac irradièrent d'éclairs, tant sa mine devenait froide et hâtaive.

Mais ces solais s'éteignirent un à un, et cette froideur se changea en un roulement méditatif.

M. de Morlac en était à cette limite extrême entre le suicide et une abdication complète de sa dignité. Il manquait de pain, sa femme rougissait, son unique serviteur était dange-reusement malade, et il n'y avait pas un sou à logis!

Cependant, pour acquit de conscience, il hasardait deux ou trois questions. Landry, estimant que vis-à-vis d'un homme de la valeur

de *l'Indépendance belge*. C'est bien, mais il faut convenir toutefois que les sentiments prêtés au ministre de la guerre sont parfaitement en harmonie avec sa conduite à l'égard des malheureux officiers républicains de Grenoble.

Notre correspondance de Paris s'occupe particulièrement de ce grave incident.

De nombreuses correspondances particulières attestent, dit *l'Avenir national*, que les élections du 20 octobre ont accru à Berlin la conviction que, l'idée républicaine ayant conquis un terrain considérable en France, il n'est pas de l'intérêt de l'Allemagne d'entraver ce mouvement au profit d'une restauration monarchique que le pays tout entier repousse.

Il ressort même de renseignements plus officiels parvenus au ministère des affaires étrangères que, contrairement à ce qui a été dit au sujet d'une prétendue clause secrète du traité de Francfort, le gouvernement peut se considérer comme plus libre que jamais, du côté de l'Allemagne, pour le règlement de nos affaires intérieures.

Sur le terrain républicain, loin d'être entravé par la diplomatie étrangère, il sera au contraire soutenu. — Nous voilà loin de la clause secrète inventée pour les besoins des monarchistes.

Nous trouvons dans le *Sigle* cette note rasant sur la question de l'évacuation:

« La division hovaraise du camp de Chalons évacue le camp ce matin. Un bataillon seulement reste sur la demande du commissaire extraordinaire français, pour la garde du camp jusqu'à l'arrivée des troupes françaises, qui ne pourront y venir qu'après l'évacuation de Reims.

« Le mouvement d'évacuation va continuer activement, le seul motif des retards était dans la certitude que le gouvernement français voulait avoir l'acceptation des baraquements par les autorités allemandes, afin que le logement chez l'habitant fût absolument évité, cette certitude étant maintenant acquise, l'évacuation des deux départements va être immédiatement opérée.

Serait-il vrai que les lauriers du comte de Chambord empêchent de dormir son neveu, le comte de Paris? Serait-il vrai que ce dernier, de crainte de se laisser oublier, se dispose aussi à faire son petit manifeste? Ce serait vers la rentrée de la Chambre que cette éducation princière serait livrée au public.

Pendant que les légalistes conspirent à gauche, les légitimistes conspirent à droite.

Pris dans son ensemble, le parti monarchique est devenu le véritable parti de l'anarchie et de la guerre civile. Le *Monde* n'a-t-il pas déclaré lui-même qu'une crise sanglante était indispensable pour le triomphe du trône et de l'autel?

Un de nos correspondants annonce que plusieurs membres de l'extrême droite ayant fait demander à M. le comte de Chambord qu'il voudrait bien s'entretenir avec eux sur la conduite à tenir dans la législature qui va bientôt s'ouvrir, celui-ci vient de faire savoir à tous les députés légitimistes qu'il recevra ceux qui se présenteront à sa résidence actuelle à Ebenzweyer.

Quelques députés sont déjà partis pour recevoir les ordres du roi, et on nous assure qu'un certain nombre de leurs collègues, parmi lesquels MM. de Vogué et Baragnon, se disposent à suivre.

Voilà un nouveau pélerinage.

On assure que M. Thiers vient de demander à tous les préfets un rapport très-détaillé sur les sentiments politiques des populations qu'ils auront l'occasion de visiter, lors de leurs tournées de révision.

Les sentiments des populations des villes et des campagnes ne se sont-ils pas suffisamment affirmés par les cinq appels au suffrage universel, qui ont eu lieu depuis le 8 février?

Nous ne voyons qu'un moyen d'obtenir une réponse décisive de tous les électeurs, c'est de procéder à des élections générales.

Quelle lumière M. Thiers peut-il attendre de certains préfets. De M. Duros, de la Loire, par exemple, qui a consulté le sentiment des populations dans les salons de M. de Meaux, le chef des légitimistes de la Loire?

On lit dans le *Peuple souverain*:

« Dans sa dernière séance, le conseil supérieur de la guerre a émis un avis favorable sur une mesure des plus intéressantes pour l'armée.

« Vu la cherté croissante des denrées et surtout de la viande, on a remarqué que les ordinaires de la troupe éprouvaient les plus grandes difficultés à fournir aux hommes une ration journalière de viande dont le minimum, a été fixé par les médecins à 250 grammes.

« A l'avenir, l'Etat fera distribuer par homme et par jour 300 grammes de viande quel que soit son prix, et chaque soldat de deuxième classe percevra toujours sept centimes de poche à la place du sou actuel que l'on n'obtient qu'au détriment du bien-être de la troupe.

A. M. le rédacteur en chef de la DÉCENTRALISATION.

(Suite)

Ma grande peur était donc que par la gratuité et l'obligation on arrivât à impé-

aliser la nation. Or cette peur n'était pas, je pense que vous l'avouerez, sans quelque raison.

Comme je le disais, p. 173:

« En France l'école, bâtie par la commune, est administrée par l'Etat qui lui impose ses programmes, ses méthodes, qui la fait inspecter par ses agents, qui nomme et révoque les instituteurs, qui trop souvent les réduit au rôle d'instruments politiques. Chez nous, quand malgré ce système d'ingérence administrative, un particulier possède une école, il le désintéressement jusqu'à bâtir et à doter une école, il faut qu'il se résigne à n'avoir aucune influence sur la direction de l'établissement qu'il a fondé. Il passe immédiatement aux mains de l'Etat, et il ne reste au fondateur que l'honneur d'avoir fait un cadeau à l'administration.

« Que l'instruction soit gratuite et obligatoire en Allemagne, je le concevais à la rigueur, bien que l'Allemagne ne fût pas en République, parce que, disais-je page 177:

« Par suite de l'indépendance absolue de l'école vis-à-vis de l'Eglise et de l'Etat, on n'a pas à craindre que la loi devienne une arme dangereuse entre les mains de l'administration, puisqu'elle n'ajoute rien à la puissance de l'Etat, et que la direction des écoles est remise à un conseil de pères de famille. On conçoit que dans de pareilles conditions la loi ait pu être facilement acceptée; il en est été tout autrement si les conditions eussent été différentes. Or, c'est précisément ce que nous trouvons en France.

« Si du moins on pouvait espérer que l'Etat voudrait bien renoncer à la centralisation intellectuelle; s'il pouvait se résigner à laisser à la commune le soin de diriger et d'administrer son école, l'application de la loi prêterait une bonne partie de ses inconvénients, ou plutôt on arriverait bien vite à généraliser l'instruction, sans recourir à la loi. On pourrait constituer par l'élection des commissions de pères de famille, comme celles qui fonctionnent en Allemagne.

« Pour qu'il en soit ainsi, il ne faudrait pas appeler au zèle des particuliers au lieu de l'entraîner par les mille formalités d'une réglementation transcendante? Pourquoi ne pas leur laisser la direction des écoles qu'ils auront fondées au lieu de les désintéresser de toute initiative en leur imposant les instituteurs choisis par l'administration, les méthodes patronnées par le gouvernement, les programmes rédigés par les bureaux?

« Mais cette crainte de l'empire n'était pas, je l'avoue, la seule qui me tint au cœur. J'avais non moins peur du cléricisme, et comme il était un peu moins défendu sous l'empire de se défier du clergé que de l'empire, il me semblait que j'ai dit assez clairement, et que si vous aviez voulu le voir, vous l'auriez vu.

« Voici ce que j'ai écrit page 162 et suivantes. Cette ligne citation montrera, je l'espère, plus clairement que tout ce que j'ai cité jusqu'ici que la liberté et la laïcité de l'enseignement sont les deux conditions essentielles de l'instruction gratuite et obligatoire, et que sous un gouvernement despotique et cléricale ces deux institutions achèveraient la ruine et la corruption de la France.

« Les partisans de l'obligation sont en général pleins de respect pour les droits de la conscience; mais tiennent-ils fort à ce qu'on sache qu'ils demandent?

« Oui, le choix du maître doit appartenir aux familles! Mais là où le choix est impossible, comment feront-elles? Il faut pourtant bien se mettre en face de la réalité, et quand on demande une loi pratique, il faut se décider à descendre des hauteurs, souvent décevantes, de la théorie. S'il est bon parfois de regarder les choses de haut, il est prudent aussi de les regarder de près.

« Au point où il faut partir est celui-ci: dans l'immeuble majorité des cas, le paysan ne peut songer à instruire lui-même ses enfants ni à leur faire donner l'instruction à domicile, parce qu'il n'a pas d'argent pour payer un maître, et qu'il n'a pour le remplacer ni le temps, ni la science, ni l'habileté nécessaires. Je ne pense pas avoir besoin d'insister sur ce point.

« Eh bien, qu'il envoie à l'école! On nous dit et c'est ce qu'il fera le plus souvent... Mais s'il est juif ou protestant, si enfin, pour une raison quelconque, l'école ne lui inspire pas confiance, à qui s'adressera-t-il? Pourrait-on me citer beaucoup de communes qui ont eu plusieurs écoles? Que devaient alors ces libertés de conscience que la théorie croit si facile à sauvegarder?

« Mais après tout, dit-on, il n'y a pas de religion qui défende aux enfants d'apprendre à lire, à écrire et à compter. Cela ne touche à aucun dogme, et le maître d'école n'a pas à s'occuper de faire de la propagande religieuse. Les juifs et les protestants n'ont donc rien à craindre ni à réclamer. Vous croyez? Eh bien, essayez d'envoyer dans une commune catholique un instituteur juif ou protestant, faites enlever le crucifix placé au-dessus de la chaire du maître, supprimez la prière catholique qui commence et termine les classes, ou remplacez-la par une fo-

Feuilleton de la FRANCE RÉPUBLICAINE
58. — Commencé le 2 septembre 1872

LE COUSIN DU DIABLE

PAR

GONTRAN BORYS

QUATRIÈME PARTIE

L'Horoscope
IX
L'ENFANT MAUDIT
(Suite)

Il tenait son regard obstinément attaché sur son père, comme s'il eût vu se dérouler à travers les épaisseurs murales du cachot les scènes que décrivait Brindoie. Une inquiétude sombre envahissait son âme.

Il ressentait de l'aversion, presque du mépris pour ce comte Philippe de Thun qu'on lui disait être son père; il se représentait la splendeur existentielle qui aurait été la sienne sans l'obscurité crédule de cet homme, et des sarcasmes lui montaient aux lèvres.

« Qu'avait-il donc fait à Dieu? Pourquoi cette fortune imméritée? Pourquoi la fatalité s'accablait-elle sur sa personne, faisant tourner contre lui les précautions prises pour assurer son repos?

Ainsi, lorsqu'il était arrivé à Tournai, calé, inconnu, le cœur libre et débordant d'aspirations généreuses, pourquoi la lettre qu'on lui avait chargée de porter, elle point de départ d'un véritable destinataire?

— Ah! si à ce moment-là il n'avait soupçonné le contenu, avec quelle joie il se serait présenté à Godefroy, avec quelle joie il lui aurait dit:

— C'est moi, frère! embrasse-moi et garde ton rang, ton titre, tes richesses. Je ne veux rien, je ne te demande rien que de m'aimer.

Mais non. Cette lettre mystérieuse, elle l'ignorait alors la provenance. Elle était adressée à Landry Crochefer, à un homme mort, et il n'avait osé en rompre les cachets.

De là tous ses malheurs; de là un enchaînement inouï de circonstances funestes, depuis le coup d'épée de don Raphaël jusqu'au drame incompréhensible qui l'avait plongé, vivant, dans un gouffre inconnu.

Et maintenant, le voile se soulevait trop tard; maintenant le vicomte haïssait son frère, jalouxait son frère, adorait la femme de son frère... A qui pouvait lui servir les révélations de Brindoie, sinon lui démontrer que cette haine et cet amour étaient également monstrueux? Jusqu'à lui remplir le cœur de regrets et de blasphèmes? Jusqu'à lui faire détester la vie et invoquer la mort!

Projets d'évasion, souhaits de liberté, soif de lumière, toutes ces ardeurs avaient abandonné Brindoie. Libre, il aurait eu peur de lui-même, il aurait été incapable d'étouffer, de maîtriser la passion terrible qui rugissait en lui.

Les mots d'ingeste et de fratricide ne l'eussent pas fait réfléchir.

— Plût à Dieu m'eût-il ici, pensa-t-il avec rage, que de donner raison à l'horoscope.

Il ne se doutait pas que l'horoscope était accompli. Brindoie allait le lui apprendre.

Landry était parti ventre à terre, et pendant une demi-heure environ, il courut toujours du même train.

Mais quoique chaudement couvert, le frère petit être qu'il emportait sous son manteau ne tarda point à se ressentir du froid de la nuit. Il se réveilla, ses vêtements éclatèrent. Alors, l'écuyer s'arrêta court et regarda autour de lui d'un air fort embarrassé.

En effet, lorsqu'il s'était écrié: Confiez moi l'enfant, je l'emmenais si loin que la fatalité l'oubliait!... Landry avait parlé avec l'aplomb d'un homme qui a en tête un plan mûri d'avance.

Il n'en était rien. Landry n'avait songé qu'à une chose: — tranquilliser son maître et sauver la vie de l'enfant.

Lés plaintes de la pauvre créature lui rappelaient qu'avant tout il lui fallait trouver une nourrice. Il réfléchit quelques instants, puis il éperonna son cheval et reparti.

Au bout d'une quinzaine de lieues, se voyant hors des domaines du comte, il se mit en quête d'un village et le hasard le conduisit dans un petit hameau dont la situation retirée au milieu des bois lui inspira confiance.

Malheureusement il était tard; chacun dormait. Landry eut beau frapper et ça, et ça, mais on lui répondit. Alors il s'orienta d'après la flèche de l'église et se rendit chez le curé du lieu, espérant que cet ecclésiastique aurait le sommeil moins dur que celui de ses paroissiens.

A peine eut-il heurté à la porte du presbytère, que le prêtre descendit à demi-vêtu. Landry savait un peu l'allemand; il se donna l'accent étranger, et il improvisa une histoire.

— Je suis, dit-il, un négociant de Brême. Appelé à Paris en toute hâte pour recueillir une succession importante, je m'étais mis en route avec ma femme. Hier soir, comme nous

traversions ce pays, elle a été prise tout à coup des douleurs de l'enfantement, et elle est accouchée dans une auberge, à plusieurs lieues d'ici. Or, nous ne pouvons retarder notre voyage; d'autre part, il serait dangereux d'exposer ce marmot aux fatigues du chemin. C'est pourquoi, monsieur le curé, je vous prie de vouloir bien m'indiquer, parmi les habitants de ce hameau, quelque bonne femme disposée à nourrir le petit jusqu'à notre retour, c'est-à-dire pendant un mois ou six semaines.

Le bon abbé s'empressa non seulement de fournir à Landry le renseignement demandé, mais encore de le conduire chez une fraîche et robuste paysanne qui allaitait un enfant né depuis peu.

Elle accueillit ce deuxième nourrisson comme un bienfait de la Providence, et le nourrisson de son côté prouva, par l'avidité avec laquelle il prit le sein, que la nourrice était de son goût.

Les choses ainsi réglées, Landry remercia le prêtre, récompensa richement la paysanne, remonta en selle et revint, bride abattue, au château de Saint-Amand.

Il y trouva tout le monde au désespoir par suite du décès de la comtesse. Quant à l'enfant disparu, on ne pensait plus à lui. M. de Thun ayant annoncé qu'il était mort quelques minutes après sa naissance et que Landry s'était chargé de transporter son corps au château de Fresnoy, dont la chapelle contenait les sépultures de la famille.

Au reste, le comte Philippe était en proie au plus violent chagrin, et lorsque Landry vint lui rendre compte de ses actes, il l'interrompit au premier mot, déclarant qu'il ne voulait plus entendre parler du malheureux être qui déjà lui coûtait si cher.

L'écuyer se tint pour dit. Devenu l'unique protecteur du jeune abandonné, il se tourna vers son père et se hâta de composer son vœu convenable. Enfin, une occasion se pré-

LA PRÉDICTION

L'aventurier reprit;

— Je viens de vous raconter les événements dont je fus le témoin; vous saurez tout

mule de prière protestante ou juive, et puis aller voir ce qu'en pensent le curé et les ouailles fidèles; essayer de leur persuader que la chose est toute simple, et que l'école est sans danger pour leurs enfants. Ils criaient au scandale, à l'abomination, ils réclamaient au nom de leur conscience, et si l'on ne leur avait pas promis des indemnités, ils refusaient d'envoyer plus longtemps leurs enfants dans ce lieu de perdition, autour de cette chaire de pestilence. Pourquoi donc voulez-vous que les dissidents s'y résignent plus facilement que les autres? Pourquoi sont-ils en minorité? C'est-à-dire parce qu'ils sont les plus faibles? Pourquoi n'oserait le père. Parce que leurs croyances sont des erreurs, tandis que nous, nous possédons la vérité? Oui, c'est bien là ce que pensent la plupart des hommes, c'est le grand argument de toutes les majorités. La vérité, c'est la vérité. Mais pourquoi la minorité résiste-t-elle cette vérité, si ce n'est parce qu'elle la croit fautive? Elle croit posséder la vérité, et l'on peut même dire qu'elle en est encore plus convaincue que vous, car le caractère propre des minorités est d'être attachées à leurs croyances, qu'elles ont plus à combattre et à souffrir pour elles.

clarer dans l'opinion publique. Les questions d'instruction, longtemps abandonnées aux hommes sérieux et par cela même condamnées à ne pas sortir de la routine, commencent à dépasser le cercle étroit où elles étaient renfermées. Chaque jour on comprend mieux que les intérêts intellectuels sont pour une société les premiers des intérêts. Quand l'institution du suffrage universel n'aurait eu que ce résultat, c'en serait assez pour que nous conservions une éternelle reconnaissance à ceux qui l'ont établi.

La Fère, nous ne pourrions y voir qu'une de ces blagues à qu'un officier jeune et peu sérieux se plait parfois à jeter à la tête de ses convives. Quant aux expressions dont M. Favre s'est servi à l'égard de l'armée française, nous n'y attachons pas non plus la moindre importance. Nous n'avons pas à défendre nos braves soldats et nos loyaux officiers contre les appréciations d'un jeune étourdi qui a trop hâtivement jugé. N'est-ce pas la plus cruelle injure qu'on puisse adresser à l'armée française, que de la représenter comme dévouée, corps et âme à un homme qui a vendu du corps et de la journée et l'honneur d'une grande armée et du corps de tant de milliers de braves soldats, tombés victimes de son effroyable impéritie.

L'ANNIVERSAIRE DE METZ. Lyon, le 29 octobre 1872. Il y a aujourd'hui deux ans que la patrie et la République ont été assaillis par la pucelle enfin, ou plutôt par les troupes françaises, qui ont été vaincues à Metz. Par un temps sombre et pluvieux, 150,000 hommes des meilleures troupes de la France, épuisés par deux mois d'inaction calculée, éprouvés par des privations et leur séjour dans la boue, étaient conduits, comme un troupeau de moutons timides, aux avant-postes prussiens pour être livrés froidement et sans remords à nos ennemis.

La certitude d'avoir, dans la mesure de mes forces, répondu à votre confiance sera pour moi un puissant encouragement à poursuivre le but de nos communs efforts, l'établissement définitif de la République. Ce but, nous l'atteindrons, messieurs, grâce à l'homme providentiel dont le génie et le patriotisme ont relevé notre pays, un moment accablé sous ses revers, et dont la sagesse et la fermeté ont si grandement contribué à protéger, même dans les temps les plus difficiles, la République peut donner à la France le calme et la prospérité.

LETtres STÉPHANOISES. Saint-Etienne, le 26 octobre 1872. Comme je me voyais hier, en terminant ma lettre, je me suis obligé de faire un nouvel appel à votre obligeante hospitalité pour m'entretenir d'un projet qui préoccupe vivement le commerce stéphanois. Voici le fait: Il est question depuis quelque temps de fonder à Saint-Etienne une succursale du Crédit lyonnais. Ce projet a pour nous une grande importance et l'on est impatient dans le monde des affaires de savoir quel en sera le résultat.

En fait, il n'est pas vrai que les croyances des minorités soient respectées, pas plus dans les écoles que dans les lycées. La récitation du catéchisme, qui fait partie des exercices de l'école, la participation habituelle de l'instituteur aux cérémonies du culte catholique suffiraient pour justifier, sinon la défiance, au moins les scrupules religieux des familles dissidentes. Les catholiques sont tellement habitués chez nous à sacrifier à leurs propres croyances, qu'ils ne font pas attention à ce qu'ils font sacrifier à d'autres. Ils ne voient que le plus manifestement le monde que tant qu'ils n'attaquent pas directement les croyances des enfants juifs ou protestants, qu'ils ne les enlèvent pas pour les interner dans des couvents et les baptiser à huit-clos, leurs familles n'ont rien à réclamer.

J'aurais encore bien d'autres passages à citer, mais il faut s'arrêter. En résumé, l'obligation et la gratuité de l'instruction peuvent être des armes fort dangereuses aux mains d'un pouvoir monarchique. La première condition pour que l'instruction puisse être gratuite et obligatoire, c'est qu'avant tout elle soit absolument laïque. Toute ingérence monarchique ou cléricale doit être repoussée, car la gratuité et l'obligation ne feraient que donner à la royauté ou au clergé des facilités nouvelles pour accaparer et corrompre l'esprit public.

Le Journal officiel a démenti ce matin la version donnée par l'Indépendance belge. Mais ce démenti, fort obscur d'ailleurs, est devenu complètement insuffisant par la précision des détails fournis par les Tablettes. Nous espérons que le Journal officiel ne dédaignera pas de nous donner ces explications un peu plus claires et de répondre par point à toutes les accusations si graves formulées par le trop indiscret rédacteur des Tablettes.

Deux ans d'attente! Mais combien de victimes de cette traïson sont mortes, depuis cette date fatale du 29 octobre 1870, avant d'avoir eu la satisfaction de voir l'homme qui les a livrés recevoir le châtiment mérité. Deux ans d'attente! Mais les habitants de Metz, n'ont pas attendu si longtemps pour être forcés à s'expatrier! Ils erraient à cette heure sur tous les chemins de France et de l'étranger, et l'auteur de tant de maux est toujours entouré de soins et habite un palais!

P.-L.-M. Le commerce stéphanois élève depuis longtemps des plaintes fort vives, mais en vain, contre les procédés de la compagnie de Paris-Lyon-Méditerranée. Voici la nouvelle protestation que nous trouvons dans le Memorial de la Loire: Saint-Etienne, 23 octobre 1872. Monsieur le rédacteur, Votre correspondant de Londres, M. Bizon, n'avait pas tort, et nous devons lui savoir gré de nous avoir communiqué les appréciations de nos voisins, nation pratique.

Le caractère même de M. Desjoux est un sûr garant de l'accueil réservé aux doléances de votre correspondant. On parle aussi de deux autres personnes qui seraient sur les rangs pour occuper le poste dont il s'agit: MM. Faure-Beloy et Tranchard. M. Faure-Beloy, je crois, serait favorablement accueilli par tout le monde. Ancien maire de St Etienne, il joint parmi nous d'une considération sérieuse; il est recommandé par sa position même, depuis longtemps assise, et par une honorabilité qui mettrait sa personne hors de toute discussion sur un terrain étranger à la politique.

On fait certain bruit aujourd'hui autour de l'incident de La Fère, dans lequel se trouve compromis un officier appartenant à l'état-major particulier du ministre de la guerre. La situation officielle de l'officier en question. Les rapports quotidiens avec M. de Cisse, le lieu et les circonstances au milieu desquels il a parlé, ajoutent un caractère d'exceptionnelle gravité à l'incident dont il s'agit, ses détails sont connus depuis vingt-quatre heures déjà. C'est l'Indépendance belge qui a parlé la première. Les Tablettes d'un spectateur sont revenues hier soir sur l'affaire avec une précision bien caractéristique et bien curieuse.

Correspondance Particulière de la France Républicaine. Paris, 27 octobre 1872. On fait certain bruit aujourd'hui autour de l'incident de La Fère, dans lequel se trouve compromis un officier appartenant à l'état-major particulier du ministre de la guerre. La situation officielle de l'officier en question. Les rapports quotidiens avec M. de Cisse, le lieu et les circonstances au milieu desquels il a parlé, ajoutent un caractère d'exceptionnelle gravité à l'incident dont il s'agit, ses détails sont connus depuis vingt-quatre heures déjà. C'est l'Indépendance belge qui a parlé la première. Les Tablettes d'un spectateur sont revenues hier soir sur l'affaire avec une précision bien caractéristique et bien curieuse.

Chaque expérience nouvelle, chaque point d'interrogation posé devant le suffrage universel, provoquent le même résultat et la même réponse. Repoussée peu à peu de l'intérieur du pays, comme les établissements insalubres du centre des villes, la légitimité se voit parquée à l'extrémité de la Bretagne, le bonapartisme renfermé dans les maquis de la Corse... une dernière poussée et ils tombent à la mer.

TOAST REPUBLICAIN DE L'AMIRAL JAURÉS. Un banquet a été offert, à Albi, mardi dernier, à M. l'amiral Jaurés, député du Tarn à l'Assemblée nationale, et membre du centre gauche. Tous les conseillers municipaux de la ville et la plupart des conseillers généraux du département y assistaient.

Je vous raconte une partie de la vérité; je vous apprendis que vous avez été frustré au bureau d'une fortune considérable; je me fais fort de vous la rendre, et vous m'en promettez la moitié si je réussis. Une joie folle s'empara de moi, car je suis sûr de la réussite. Le caractère du comte Godefroy m'est connu; nul doute, qu'après avoir lu la lettre de son père, il ne vous restituera vos biens, à vous l'ainé, le chef de la famille. Seulement, cette lettre, à tout prix, nous l'a fait, et j'ai deviné qui vous l'a prise.

une agréable plaisanterie! Et que veux-tu que j'en fasse, vieillard, de ta lettre? A quoi servira-telle au fond de ce coffre où je suis sûr qu'il n'y a rien? Après cela, tu m'embrasses peut-être que je brule de posséder tes biens par ses caractères tracés par le comte Philippe de Thun? Ha! ha! en effet, j'ai hâte de bénir sa mémoire, à ce tendre père qui, sur la prédiction d'un passant, m'a chassé de son logis comme de son cœur!

garder jusqu'au moment où on la lui redemandait. M. de Morlac, sans même y regarder, la jeta au fond d'un tiroir. Tout était terminé, Landry partit aussi furtivement qu'il était venu. Le lendemain, une nourrice fut mandée au manoir et l'on apprit de la sorte que le vieux gentilhomme était devenu père. Comme il n'avait ni amis, ni voisins, et comme, depuis plusieurs mois, pas un être humain n'avait franchi son seuil, nul ne se douta de la supercherie. La maladie de madame de Morlac contribua elle-même à tromper le public; elle expira peu de jours après votre arrivée et l'on pensa généralement qu'elle était morte en couches.

la, par tous les moyens possibles, soit à prix d'or, soit autrement, de gagner à la cause nationale certains personnages connus pour avoir de l'influence sur l'esprit du roi. Le jeune comte ne se fit pas illusion: ce qu'on lui demandait, c'était de risquer sa tête. Il accepta néanmoins la mission avec orgueil et remercia respectueusement les Etats. Il fallait partir dans les vingt-quatre heures; Landry devait accompagner son maître. Surpris à l'improviste, n'ayant pas le temps de prévenir M. de Morlac, l'époux chercha autour de lui quelqu'un qui pût le remplacer en cas de mort, c'est-à-dire payer au comte sa pension annuelle et valait à ce que le cher banni n'approchât point de Tournai pendant les quatre années qui restaient à courir.

de lui dire en quel recoin caché de la maison était enfouie la précieuse cassette. M. de Morlac cessa de parler son revenu. Cela l'étonna d'abord et l'irrita ensuite outre mesure. Il avait religieusement tenu sa promesse, il n'avait jamais essayé d'éclaircir le mystère dont vous étiez issu; mais peut-être vous soupçonnait-il victime d'une injustice. Il patienta trois ans, au bout desquels il se jugea déguisé de sa parole; et alors, tout vengeance contre Landry, soit parti pour vous, il vous donna ce pli cacheté dont il avait été si longtemps le dépositaire.

Je suis réellement touché et je vous remercie bien sincèrement du témoignage d'estime et de sympathie que je reçois aujourd'hui. Le soldat n'a fait que son devoir; mais je suis heureux de l'approbation si complète que M. Cavalié vient de donner en votre nom à la ligne de conduite politique que j'ai suivie depuis mon entrée à l'Assemblée nationale.

Je vous raconte une partie de la vérité; je vous apprendis que vous avez été frustré au bureau d'une fortune considérable; je me fais fort de vous la rendre, et vous m'en promettez la moitié si je réussis. Une joie folle s'empara de moi, car je suis sûr de la réussite. Le caractère du comte Godefroy m'est connu; nul doute, qu'après avoir lu la lettre de son père, il ne vous restituera vos biens, à vous l'ainé, le chef de la famille. Seulement, cette lettre, à tout prix, nous l'a fait, et j'ai deviné qui vous l'a prise.

une agréable plaisanterie! Et que veux-tu que j'en fasse, vieillard, de ta lettre? A quoi servira-telle au fond de ce coffre où je suis sûr qu'il n'y a rien? Après cela, tu m'embrasses peut-être que je brule de posséder tes biens par ses caractères tracés par le comte Philippe de Thun? Ha! ha! en effet, j'ai hâte de bénir sa mémoire, à ce tendre père qui, sur la prédiction d'un passant, m'a chassé de son logis comme de son cœur!

CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE

Marseille, 26 octobre.

Monsieur le rédacteur, Les réactionnaires et les correspondants de journaux réactionnaires répètent en chœur le parti républicain marseillais se désolent de ce qu'ils ont vu, se désolent de ce qu'ils ont vu, se désolent de ce qu'ils ont vu...

CORRESPONDANCE COMMERCIALE

Marseille, 26 octobre.

Sur notre marché aux céréales, les transactions de cette semaine, ont été nombreuses; de nombreux placements ont été conclus à livrer, aussi les prix ont subi une légère baisse.

LA FRANCE RÉPUBLICAINE

Marseille, 26 octobre.

Telle est l'origine du débat. Les différentes péripéties sont aussi claires et aussi simples que le point de départ. Dans sa séance du 17 janvier 1854, la commission municipale examina la proposition de M. Vaïsse et la mit en délibération.

L'HOTEL DE VILLE ET LA PREFECTURE

Marseille, 26 octobre.

Les adversaires de la République ont fait des efforts inouïs pour transformer en une question politique l'affaire si simple et si naturelle du déménagement de la préfecture.

LA FRANCE RÉPUBLICAINE

Marseille, 26 octobre.

Le conseil général du Rhône fut saisi de l'affaire à l'ouverture de sa session de 1854-1855, et adopta le projet le 20 août 1854. Le décret de translation parut le 22 avril 1855.

CHRONIQUE RÉGIONALE

LYON ET LE RHONE

Le correspondant parisien de la Patrie de Genève signale une nouvelle manœuvre employée par les agents bonapartistes et qui ne manque pas d'originalité.

LA FRANCE RÉPUBLICAINE

Marseille, 26 octobre.

Voici des nouvelles du Conseil général: Jeudi prochain, réunion de la commission des octrois, et, immédiatement après, convocation du Conseil général en assemblée extraordinaire.

CHRONIQUE RÉGIONALE

LYON ET LE RHONE

Le retard apporté par l'administration de l'Exposition dans la distribution des récompenses, a eu pour résultat de retarder l'arrivée de M. le bourgmestre de Bruxelles et de lui permettre de s'arrêter pendant quelques jours à Paris.

LA FRANCE RÉPUBLICAINE

Marseille, 26 octobre.

Voici des nouvelles du Conseil général: Jeudi prochain, réunion de la commission des octrois, et, immédiatement après, convocation du Conseil général en assemblée extraordinaire.

CHRONIQUE RÉGIONALE

LYON ET LE RHONE

Le retard apporté par l'administration de l'Exposition dans la distribution des récompenses, a eu pour résultat de retarder l'arrivée de M. le bourgmestre de Bruxelles et de lui permettre de s'arrêter pendant quelques jours à Paris.

LA FRANCE RÉPUBLICAINE

Marseille, 26 octobre.

Voici des nouvelles du Conseil général: Jeudi prochain, réunion de la commission des octrois, et, immédiatement après, convocation du Conseil général en assemblée extraordinaire.

CHRONIQUE RÉGIONALE

LYON ET LE RHONE

Le retard apporté par l'administration de l'Exposition dans la distribution des récompenses, a eu pour résultat de retarder l'arrivée de M. le bourgmestre de Bruxelles et de lui permettre de s'arrêter pendant quelques jours à Paris.

DEPÊCHES

Paris, 27 octobre, 9 h. 10.

Election municipale du quartier des Halles: Lamouroux élu 2,842 voix, Poirer 1,510.

Gumbinsel, le 27.

Arrêté du gouvernement imposant par précaution contre l'invasion cholérique, une quarantaine de cinq jours à Schmaleningken, à tous les bâtiments polonais allant à Memel.

FAITS DIVERS

L'attention des passants était attirée vers six heures du soir, rue Comarines (3e arrondissement) par un jeune homme qui se promenait, en faisant des grands gestes sur la crête d'un toit, risquant à chaque instant d'être précipité d'une hauteur de six étages sur le pavé.

Des gardiens de la paix, avertis, montèrent au haut de la maison; mais il leur était impossible d'arriver jusqu'au promeneur aérien sans courir à une mort certaine. Ils l'interpellèrent de loin :

— Que faites-vous là ? — Jo vais au paradis; la sainte Vierge m'a appelé; mais le chemin est étroit; je ne connais pas bien la route.

On voulut le faire revenir; mais il refusa. Une jeune ouvrière, dont la mansarde est voisine, eut alors une inspiration. Elle grimpa sur une table, et, sortant à moitié par la fenêtre à tabatière, elle cria au jeune homme dont l'état intellectuel venait de se révéler.

— Je suis la Vierge Marie, et je l'ordonne de venir par ici. Il obéit, entra par la fenêtre et on put s'emparer de sa personne.

Ce jeune homme, dont les facultés mentales ont été évidemment altérées par le récit des nombreux miracles que la Vierge prodigue depuis quelque temps, à Lourdes et ailleurs, a été conduit à la préfecture de police, où des mesures seront prises pour le faire admettre dans une maison d'aliénés.

THEATRES

Lundi, 28 octobre 1873

Grand-Théâtre

La Juive, grand opéra en 5 actes. On commencera à 7 h. 1/2

Théâtre du Gymnase (quai St-Antoine, 30)

Le Voyage de Perrichon, comédie en 4 actes. Les Cloches de soir, comédie en 1 acte par MM. Emile et Edouard Clère.

Les Avocats, comédie-vaudeville en 3 actes. On commencera à 7 h. 1/2

Demain mardi, 29 octobre

26e représentation de Mlle DEJAZET

Palais de l'Alcazar. — Cirque CLOTTI

Tous les soirs représentation

CHEMINS DE FER

DÉPARTS DES TRAINS

PERRACHE

Ligne de Paris par la Bourgogne

Paris. — Omnibus, matin 5 10, 11. — Directs, 9 matin, 9 35, 8, 11 30 soir. Express, 6 55, — s. 7 15, — 7 35. Mâcon. — m. 8 15, — s. 5 30, — 8 25.

Ligne de Paris par le Bourbonnais

Paris. — Omn., m. 8 40. — Saint-Germain-des-Fossés, omn., s. 1 25. — 3 25. — Roanne, omn., s. 6 30.

Ligne de la Méditerranée

Marseille. — Omn. m. 10 30. — direct. m. 7 30, 5 h. — 8 h. — Express. m. 7 30. — soir, 10 h. 45. Valence. — Omn. m. 8 45. — s. 6 h. 30. — Vienne. Omn. s. 4 h. 25.

Ligne de Saint-Etienne et Roanne

Roanne. — Omn. s. 1 h. 45 s. — Directs m. h. 55. — s. 3 h. 45. St-Etienne. — Omn. m. 5 h. 25. — 10 h. s. 1 h. 45. — s. h. 40. — Direct. m. 7 h. 55. — s. 3 h. 45. — 10 h. 30.

Ligne de Grenoble

Grenoble. — Omn. m. 5 8, — 7 20, — 11 15. — s. 6 10. — Bourgoin. — Omn. s. 8 25.

Ligne de Genève

Omn. m. 5 15, 9 10, 12 30, 5 5. — Express. m. 6 10.

Ligne de Besançon (Besançon), omnibus, matin, 8 15, 9 10, — soir, 12 30. Bourg, omnibus, soir, 5 05, 7 45. — Ambérieux, Express, matin 6 10.

LA CROIX-ROUSSE

Ligne de Bourg par les Dombes

Omaibus, matin, 6 15, 10 14; soir, 1 25, 5 40.

Condition des Soies de Lyon

DE 26 OCTOBRE 1872.

Table with columns: Nombre, SORTES, France, Piémont, Italie, Brousse, Levant, Bengale, Chine, Japon, Canton, POIDS. Rows include Organsin, Trames, Grèges, Diverses, Laines.

BALLOTS PESÉS.

Table with columns: Nombre, SORTES, France, Piémont, Italie, Brousse, Levant, Bengale, Chine, Japon, Canton, POIDS. Rows include Organsin, Trames, Grèges, Diverses.

CONDITION PUBLIQUE DES SOIES D'AUBENAS

Bulletin du 26 Octobre 1872.

Table with columns: NOMBRE, SORTES, POIDS. Rows include Organsin, Trames, Grèges, Ballois pesés.

Opérations de décreusage : Dernier numéro placé. 370 Total du 1er au 26. 33.167

AUX RESTAURATEURS DE LYON

La Société de prévoyance des restaurateurs de la ville de Lyon, fondée les 1er septembre 1872, et autorisée par arrêté préfectoral en date du 3 octobre courant, a l'honneur d'informer tous ceux de la corporation qui n'ont pas encore donné leur adhésion pour faire partie de ladite société, de vouloir bien s'adresser, s'ils ne veulent plus être exposés au courant désastreux des faiseurs de dupes, de se rendre, sans retard, au siège de l'association, chez M. Colin président, fondateur, rue Madame, 12, ou au bureau du secrétaire-correspondant, rue du Bât-d'Argent, 19, au 1er, afin d'y recevoir des instructions très-détaillées sur l'important mérite de l'organisation nouvelle, ainsi que sur les précieux avantages que tout sociétaire est assuré d'en retirer.

Des registres d'inscriptions sont tenus à la disposition des adhérents. (110)

ALMANACH DU PÈRE GÉRARD. 10 centimes — 15 centimes par la poste. Armand Le Chevalier, éditeur, rue de Richelieu. Sommaire: — Calendrier. — La Situation. — L'Héritage du père Gérard. — Un d'out le but est de dire à chacun tout ce qu'il peut pour le salut du pays l'établissement de la République.

ANNONCES LÉGALES, JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

Librairie GERMER-BAILLIÈRE, 17, rue de l'École-de-Médecine, à Paris

HISTOIRE DU SECOND EMPIRE. TOME TROISIÈME. PAR M. TAXILE DELORD. 1 beau volume in-8° faisant partie de la Bibliothèque d'Histoire contemporaine, prix : 7 fr. (franco par la poste)

AVIS AU COMMERCE A L'INDUSTRIE. Plusieurs négociants, anciens et lorrains, à la recherche d'industries auxquelles ils pourraient offrir un concours pécuniaire et actif, prient les maisons désireuses d'entrer en rapports d'écrire franco, 7, rue de Béarn, à Paris; à M. V. OVEN.

DÉPURATIF DU SANG. Le Sirop concentré de Salsoparille QUET guérit toutes les Maladies contagieuses, Dartres, Syphilis, Ulcères, Gonorrhées, Boutons, Rougeurs, Démangeaisons, Douleurs, Goutte, Rhumatismes, toutes les acrétes de humeurs, Vices du sang, etc. Ce médicament agit en toute saison et dispense des tisanes.

HYGIÈNE & SANTÉ PILULES DE FAMILLE. Contre les Constipations opiniâtres, Migraines, Maux d'estomac, de reins, Irritations d'intestins, Congestions cérébrales, etc. — Prix 3 fr. et 2 fr. Pharmacie Barraja, 115, c. Lafayette, Lyon. 60

Janvier, 1872. Liancourt (Oise). Monsieur, je me trouve très-bien de la Farine Mexicaine, mes forces reviennent et je renais à la vie. MARIE LECOMTE. Pensionnat du Grand-Saconnex, près Genève. Mars, 1872. Monsieur Barlerin, Continuant de constater les bons effets de la Farine Mexicaine, je tiens à ne pas me trouver au dépourvu, veuillez m'en expédier à nouveau. MARIE FAUREUX

Cure de Prémontré, Janvier, 1872. Monsieur Barlerin, ma poitrine, un moment menacée, se trouve à merveille de la Farine Mexicaine et du Café hygiénique, veuillez me faire un nouvel envoi. C. MOREAU, curé.

BIÈRE EHRHARDT FRES. SCHLITZGHEIM-STRASBOURG. SUCCURSALE A LYON. 1, place de l'Ancienne-Douane. Adresser les demandes à M. SCHULER, gérant (121)

BANDAGE A RÉGULATEUR pour la constipation. Mixture BERTRAND POUR INJECTIONS. Remède supérieur, depuis 25 ans. — Chez l'inventeur, Pharmacie générale, rue Bellecour, 21. Succursale à Paris, rue Myrrha, 63. — Le Haecq: Capsules au Baume de Copahu, 2 fr. au lieu de 4 fr.

UN COMMERÇANT de Glasgou désirerait représenter, pour l'Écosse, une fabrique de velours de Lyon. S'adresser, pour renseignements, à M. BULLIER frères et sœurs, 104, rue Richelieu, à Paris. (134)

AVIS LES DENVERGES LAROE. A Paris, 26, rue Neuve-des-Petits-Champs, et dans chaque ville de France et de l'étranger. 304

LA BIÈRE DE LA LOIRE. PILULES DE FAMILLE. PHARMACIE BARRAJA, 115, c. Lafayette, Lyon. 60

La Farine Mexicaine se vend en boîtes cylindriques vertes, en carton, portant sur le fond la signature Doctor Benito del Rio, et du propagateur-dépôt général R. Barlerin. Boîtes de 20 potages, 2 fr. 25 c.; de 40, 4 fr.; de 80, 7 fr.; boîtes de 20 potages, franco par la poste, 2 fr. 75 c.

La Farine Mexicaine et le Café hygiénique Barlerin se trouvent à Lyon, chez MM. FARLEY, pharmacien, 114, quai Pierre-Sceize; ARMANDY, pharmacien, cours de Brosses (Guilloière); J. DENAUD et Cie, pharmacien, rue de la Charité, 32; ROUSSET et BADIU, rue de Lyon, 77; DUFREY, rue Saint-Dominique, 12; MERLIN, place des Cordeliers, 3; VIELLAUME, pharmacien, 46, grande rue Saint-Clair, et dans les principales pharmacies, drogueries et épiceries de Lyon et de France; MM. PERRAUD, à Givors; MALESSARD, Villefranche; FAURE, droguiste, 9, rue de la Comédie; à Saint-Etienne: M. RIGAUD, ph. à Rive-de-Gier; M. BINABON, ph.; BLANCHON-MOLLIN, nég.; Grande-Rue, et M. DUCHEZ, ph.; à St-Chamond; M. MOCHET, drog., et FONT, confiseur, à Vienne (52)

POUDRES & PASTILLES Américaines du Dr PATERSON (de New-York). RÉPUTATION universelle pour le prompt guérison des maux d'estomac, manque d'appétit, algèures, digestions laborieuses, dyspepsie, gastrites, maladies des intestins, etc., etc. (Notices en toutes langues.) Exiger le nom de Paterson sur chaque Pastille et sur chaque Poudre, plus sur chaque boîte la signature FAYARD, seul propriétaire.

JEUX DE CROQUETS. Léon FRÉMION A LYON. RUE DE LYON, 46 (EX-RUE IMPÉRIALE). Livrés en caisse complète contenant: huit boules, huit maillets, arseaux, deux piquets de départ, les étiquettes et la règle.

A CÉDER PHARMACIE. richement installée, dans un quartier très-peuplé, faisant de bonnes recettes. S'adresser à M. Poulat, grainetier, place des Cordeliers, 8. (137)

CHRONIQUE INTÉRESSANTE SUR LES MALADIES DE POITRINE. Lorsqu'on examine les causes qui produisent la mort dans les villes et dans les hôpitaux, on est réellement effrayé de constater que 70 pour cent des décès sont le fait des affections de poitrine (phtisie tuberculeuse, catarrhe pulmonaire et bronchite chronique). La fréquence des maladies de poitrine est, sans contredit, la cause principale de notre dégénérescence physique, constatée par toutes les statistiques. Les poumons, qui servent à la respiration de tous les êtres vivants sur terre, sont des organes d'une structure spongieuse, mous, flexibles, compressibles et dilatables, qui remplissent exactement, chez l'homme, les deux cavités thoraciques, et ne sont séparés l'un de l'autre que par le médiastin et le cœur. Les fonctions des poumons sont continues, et c'est pour cela que toutes les affections des poumons sont graves, car il faut guérir ces organes délicats, sans songer à les faire respirer.

AGENCE DE PUBLICITÉ J. MALIGNON. LYON — 14, rue Tupin, 14 — LYON. AFFICHAGE GÉNÉRAL. Cadres et Emplacements réservés à l'Affichage. Distribution d'Imprimés sur la voie publique et à domicile. Piage, Mise sous Bande et Enveloppes de Prospectus à très-bas prix. — Spécialité pour impressions d'Affiches, Prospectus, Factures, Cartes-Adresses, etc. (133.)

SAVON LA LUNE. Usine à vapeur A MARSEILLE. F. SCHMIDLIN, seul Concessionnaire. 12, quai de l'Hôpital, 12, LYON. Economie de 30 % par l'emploi de ce nouveau produit. Se trouve dans les principales maisons d'Épicerie. (Voir à l'Exposition universelle, 5e galerie, produits chimiques. 51)

Remplacements Militaires. MAISON RÉUNIES. PELLETOT et GRANGE. POUR SOUSCRIRE: S'adresser au bureau: place Bellecour, 17. Paiement après libération.

INSTITUTION MARECHAL. 19, RUE SAINT-JOSEPH, 19. Enseignement secondaire, Cours du Lycée. Les rentrée est fixée au 7 octobre, soir, pour les Internes, et au 8 octobre pour les Externes. (94)

BOURSE DE LYON — Lundi 28 Octobre (de 11 heures à midi 1/2). FONDS D'ÉTAT français, étrangers, VALEURS DIVERSES.

LA VELOUTINE. CH. FAY. Se trouve chez tous les Coiffeurs et Parfumeurs.

Simple Extrait de milliers de Guérisons: Monsieur Barlerin, veuillez m'envoyer en gare à Grannat, 12 kilos de Farine mexicaine. Obligé de quitter le pays pendant la guerre, je n'ai pu faire tout le bien que je m'étais proposé par l'emploi de votre excellente farine, au moyen de laquelle j'ai redonné la vie à quatre personnes que les médecins avaient abandonnées et qu'ils considéraient comme perdues. J'ai soulagé un grand nombre d'autres personnes qui seraient certainement dans le même cas. Me voilà à l'œuvre de nouveau et décédé, plus que jamais, à propager le mérite de cette heureuse découverte.

MALADIES CONTAGIEUSES ET DE LA PEAU. Guéries radicalement par le ROB-SAVARESI perfectionné. DÉPURATOIRE, TONIQUE, RÉGÉNÉRATEUR du sang et des humeurs. Entièrement VÉGÉTAL, il remédie aux accidents mercuriels. Expéditions par correspondance. S'adresser à M. TOUSSAINT, chimiste, pharmacien de 1re cl. rue Pizay, 12, au premier étage, près de l'Hôtel-de-Ville, à Lyon. (24)

REPLACEMENTS MILITAIRES. MAISON RÉUNIES. PELLETOT et GRANGE. POUR SOUSCRIRE: S'adresser au bureau: place Bellecour, 17. Paiement après libération.

LE MOUVEMENT DES FONDS PUBLICS. Les renseignements sont envoyés gratuits, pendant deux mois, sur demande au directeur, 46, rue de Quatre-Septembre. PARIS.

LE PROGRES INTELLECTUEL DANS L'ÉCRITURE. Par M. Eugène VÉRON. Un volume in-8° de 500 pages. Prix: 5 FRANCS. Chez Armand LEBLANC, éditeur, rue Richelieu, 61.

BOURSE DE LYON — Lundi 28 Octobre (de 11 heures à midi 1/2). FONDS D'ÉTAT étrangers, VALEURS DIVERSES.

PAPER CODÈNE-TOLLU. Bronchites, Gripes, Catarrhes, Rhumes, Éternuements, Douleurs de gorge, etc.

Monsieur Barlerin, j'ai été guéri d'une bronchite en 1869, et qui avait résisté à tous les traitements, j'ai besoin à nouveau de la Farine mexicaine pour un rhume. Je vous autorise à faire l'usage que vous voudrez de ma déclaration. VERNAY.

Curé de Thionville. Monsieur Barlerin, vous êtes autorisé à faire connaître que mademoiselle Marie Nicolle, de ma commune, a été guérie par le traitement du docteur Benito del Rio. QUENIN, curé.

Mars, 1872. Vieux (Haute-Marne). Monsieur, je me trouve très-bien de la Farine Mexicaine. JUSTIN MÉGOT

LE PROGRES INTELLECTUEL DANS L'ÉCRITURE. Par M. Eugène VÉRON. Un volume in-8° de 500 pages. Prix: 5 FRANCS. Chez Armand LEBLANC, éditeur, rue Richelieu, 61.

LE PROGRES INTELLECTUEL DANS L'ÉCRITURE. Par M. Eugène VÉRON. Un volume in-8° de 500 pages. Prix: 5 FRANCS. Chez Armand LEBLANC, éditeur, rue Richelieu, 61.

BOURSE DE LYON — Lundi 28 Octobre (de 11 heures à midi 1/2). FONDS D'ÉTAT étrangers, VALEURS DIVERSES.

BRULURES. Médaille d'argent à l'Exposition internationale de Havre. Les mères de famille, les chefs d'ateliers, d'usines, forges, entreprises de chemins de fer, etc., doivent être pourvus de L'HUILE JOSEPH.

Curé de Thionville. Monsieur Barlerin, vous êtes autorisé à faire connaître que mademoiselle Marie Nicolle, de ma commune, a été guérie par le traitement du docteur Benito del Rio. QUENIN, curé.

Mars, 1872. Vieux (Haute-Marne). Monsieur, je me trouve très-bien de la Farine Mexicaine. JUSTIN MÉGOT

LE PROGRES INTELLECTUEL DANS L'ÉCRITURE. Par M. Eugène VÉRON. Un volume in-8° de 500 pages. Prix: 5 FRANCS. Chez Armand LEBLANC, éditeur, rue Richelieu, 61.

LE PROGRES INTELLECTUEL DANS L'ÉCRITURE. Par M. Eugène VÉRON. Un volume in-8° de 500 pages. Prix: 5 FRANCS. Chez Armand LEBLANC, éditeur, rue Richelieu, 61.

LE PROGRES INTELLECTUEL DANS L'ÉCRITURE. Par M. Eugène VÉRON. Un volume in-8° de 500 pages. Prix: 5 FRANCS. Chez Armand LEBLANC, éditeur, rue Richelieu, 61.

BOURSE DE LYON — Lundi 28 Octobre (de 11 heures à midi 1/2). FONDS D'ÉTAT étrangers, VALEURS DIVERSES.